

Réf: Dossier N° 135280

Avis de constitution

SOCIETE « BANTOO PAY AFRICA » en abrégé « BPA »

Abidjan, Cocody, ANGRE PAPAYER DJOMI, Lot 486, Ilot 49

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 09/06/2022 reçus par Me ADZEU Arthur Raoul, enregistrés au CEPICI, le 26/06/2022, il a été constitué une SAS P aux caractéristiques

SOCIETE « BANTOO PAY AFRICA » en abrégé « BPA »

- Toute prestation de services et de conseil, l'édition et la conception cartes bancaires et cartes prépayées Visa et Mastercard, la conception de solutions informatiques ou logicielles permettant de réaliser, de suivre et de simplifier l'épargne et l'investissement dans tous domaine bancaire et financier, courtage et intermédiation en assurances en opération de banque et service de paiement, conseil en gestion de patrimoine et en investissement financier, à travers des applications mobile, des sites internet, des assistants virtuels, des assistants audio et vidéo, des Smartphone, tablettes, ordinateurs et téléviseurs, des objets et supports physiques et virtuels intelligents, y compris des vêtements et accessoire connectés via les QR codes ou tout autre moyen pouvant aider les utilisateurs à exploiter le service, toute études, formations, événements.

- L'activité de collecte, de traitement, d'exploitation et de commercialisation de données.

- L'achat et la vente d'espaces publicitaires.

- La participation, par tous moyens, à toute entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat des titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

- La Société a également pour objet, de stimuler l'expansion économique en encourageant le développement d'entreprises technologiques privées de caractère productif en Afrique, en particulier dans les régions moins développées, en vue de compléter

particulier, particulier à entreprises, et entreprises à entreprises (ci après dénommée produits et services BANTOO). En poursuivant cet objet, la Société (i) contribuera, en association avec des investissements privés, à financer l'établissement, l'amélioration et l'expansion d'entreprises privées de caractère productif de nature à contribuer au développement des projets qu'elle s'est fixé dans son objet s'efforcera de rapprocher les perspectives d'investissement, le capital privé, local et étranger, et une direction expérimentée; et (ii) s'efforcera de stimuler et de promouvoir les conditions favorisant le courant du capital privé, local et étranger, vers des investissements de caractère productif dans les pays dans lesquels ses opérations seront conduits. La Société s'inspirera, dans toutes ses décisions, des dispositions du présent article. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

- La société a enfin pour objet, la Fourniture de service de télécommunication, IP, large bande sans fil, et mobile de voix et donnée, d'image et animé.**
- Déploiement de réseau et infrastructure de télécommunication ainsi que de leur exploitation, et dans tous les autres secteurs connexes complémentaires ou associés.**
- L'étude, la conception, l'imagerie, la réalisation et la maintenance.**
- La fourniture et l'exploitation de service et équipement téléphonique, informatique et Internet.**
- la conception, la fabrication et la commercialisation de téléphone, d'ordinateur et de téléviseur; La conception, l'installation et l'exploitation de toute plateforme, système de communication, de transmission et de télécommunication, fixe et mobile filaire et sans fil, terrestre et spatial.**
- La formation, l'installation et l'exploitation de tout système de messagerie.**
- La fourniture de service multimédia vers tout type de terminaux et système, ordinateur, téléphones moules GSM et autres normes et télévisions.**

L'exploitation de toute licence et autorisation de télécommunication, multimédia et audiovisuelle;

participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelle que forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus indiqué ou tous autres objets similaires ou connexes susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement, tant pour elle-même que pour le

1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Abidjan, Cocody, ANGRE PAPAYER DJOMI, Lot 486, Ilot 49

M INOUSSA OUEDRAOGO (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2022-B16-00112 du 16/09/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°42263/GTCA/RC/2022 du 16/09/2022

